ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2021

LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ANIMALE - (N° 3791)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N º 16

présenté par
Mme Anthoine

ARTICLE 10

Substituer aux références :

« 653-1, 654-1 et 655-1 »

les références :

« R. 653-1, R. 654-1 et R. 655-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.